

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 27 Décembre 2022

Editorial

Cette fin d'année apportera sans doute du réconfort à beaucoup d'entre nous et c'est bien ! Mais, hélas, pas à toutes et à tous.

Cette « faim » d'année sévit dans de nombreux endroits, les bruits de bottes et les peurs des enfants, en Ukraine et ailleurs dans le monde, résonnent, la pandémie est toujours là et le changement climatique est devenu pour beaucoup une réalité tangible.

Si incertitude ne peut pas rimer avec quiétude, il faut cependant avoir un regard lucide ... pour agir dans un monde incertain !

Michel Quint interroge : « *Sans vérité, comment peut-il y avoir de l'espoir... ?* ».

Nous savons, ne perdons pas l'espoir comme les adhérent(e)s de FNE Seine-et-Marne impliqué(e)s dans de nombreuses actions pour engager une transition écologique et sociale, pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité, ...

Elles et ils savent que les seuls combats perdus sont ceux qu'on ne mène pas.

Elles et ils savent aussi que plus nous sommes nombreux, plus l'impact est grand.

Elles et ils vous attendent pour travailler ensemble !

Que 2023 soit une année de rébellion contre toutes les souffrances et toutes les actions négatives s'opposant à une transition au profit du plus grand nombre.

Bernard Bruneau et Jean-François Dupont,

Co-Présidents de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Assemblée Générale Ordinaire

Eh ! Pyrite es-tu là ? Oui ! Déchets dangereux en Ile-de-France

A l'environnement, citoyens !

Hommage à Gilles Naudet

La fresque du climat, un outil pour réfléchir collectivement

Colloque régional : la ressource en eau en Ile-de-France dans un contexte de dérèglement climatique.

Création de France Nature Environnement - Grand Paris Sud (FNE-GPS)

Visite du site SMITOM-LOMBRIC de Vaux le Pénil

SDRIF E : la vie rêvée de la concertation

COP15 Biodiversité : un accord en trompe-l'oeil ?

Assemblée Générale Ordinaire

**L'Assemblée Générale Ordinaire
De France Nature Environnement Seine-et-Marne
Aura lieu le samedi 11 février 2023
A la Ferme des Arts à Vert-Saint-Denis (77)**

Eh ! Pyrite es-tu là ? Oui ! Déchets dangereux en Ile-de-France

La Seine- et-Marne est concernée au premier chef par ces terres polluées excavées du chantier du métro Grand Paris Express.

En liaison avec FNE Ile de France, FNE Seine-et-Marne est déjà intervenue auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) et la Préfecture pour réclamer un contrôle strict de ces terres qui se retrouvent dans les sites de décharge départemental.

France Nature Environnement Ile de France interpelle les pouvoirs publics au sujet des conditions actuelles de stockage des terres excavées contenant de la pyrite, en provenance du chantier du Grand Paris Express.

Selon le rapport du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM 15 novembre 2021), « *Certains chantiers du Grand Paris Express sont actuellement confrontés à l'excavation de déblais provenant de formations géologiques riches en minéraux sulfurés. Une des spécificités de ces minéraux sulfurés – dont la principale espèce est la pyrite (sulfure de fer de formule FeS₂) – est qu'ils peuvent s'oxyder au contact de l'air atmosphérique et en présence d'eau, conduisant à l'acidification du milieu environnant. Or, une fois excavés, ces déblais sont entreposés en surface, à l'air libre, que ce soit dans le contexte de leur valorisation (réaménagement de carrières, projets d'aménagement) ou de stockage en installation de stockage de déchets. Même si ces déblais sont actuellement tous gérés selon les conditions d'admission en installation de stockage de déchets inertes* »

Cette observation a été confirmée par une note de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR , 03 décembre 2021) : « *La pyrite (disulfure de fer) est un minéral naturellement présent dans certaines formations géologiques, qui a la propriété de s'oxyder progressivement au contact de l'air, dégageant de l'acide sulfurique gazeux (danger pour les personnes) et liquide drainant les métaux lourds vers le bas (risque pour l'environnement, en particulier les eaux souterraines, et pour la santé publique). **Les cadres réglementaires applicables aux déchets inertes ne sont donc pas toujours suffisants à une bonne gestion des déblais de chantier contenant de la pyrite*** ».

Courant 2021, après la découverte de pyrite oxydée et d'eau colorée acide, la préfecture des Yvelines impose le retrait de 240 000 tonnes de déblais du Grand Paris à Saint Martin la Garenne, afin d'éviter la pollution d'un champ captant d'eau potable par cette quantité énorme de terres polluées. Sur le site de Triel sur Seine c'est 54 000 tonnes qui doivent être retirées. Le site de Guerville est également mis sous surveillance.

En juillet 2022, les pouvoirs publics ont annoncé la présence de déblais potentiellement porteurs de pyrite sur 3 sites Seine et Marnais pour un total d'environ 200 000 tonnes de terres en provenance des mêmes horizons géologiques que celles présentes dans les Yvelines. Un 4ème site est également suspecté. La préfecture de Seine et Marne a pris plusieurs arrêtés prescrivant une surveillance renforcée de ces 4 sites connus.

On constate que ces « déblais problématiques » en provenance des grands travaux d'infrastructures d'Ile de France se sont trouvés répartis dans toute la Région, voir sans doute au-delà et ont été, au départ, stockés sans précautions supplémentaires dans plusieurs sites recevant des déchets inertes a priori inaptes à les recevoir.

Manifestement, les responsables du chantier du Grand Paris Express, SNCF Réseau, Société du Grand Paris, ont été pour le moins négligents dans la gestion du risque induit par la présence de pyrite dans les terres excavées pourtant identifiées, localisées et quantifiées dans certaines études géologiques préalables.

Même si la note précitée de la DGPR fait un bilan tardif des modalités de gestion retenues à ce jour pour ces déblais pyriteux, l'absence d'un cadrage réglementaire ou législatif précis pour les orienter vers les différentes filières adaptées est critiquable.

France Nature Environnement Ile-de-France demande :

- ✓ Un bilan complet du volume de terres excavées contenant potentiellement de la pyrite, effectué par les maitres d'œuvre du chantier Grand Paris Express ;

- ✓ Un recensement exhaustif régional et au-delà, de toutes les installations ayant reçu ces terres polluées, y compris pour les « *faibles tonnages* » ;
- ✓ Un recensement détaillé de toutes les mesures de réduction du risque, prises réglementairement par les pouvoirs publics, préfetures, etc. ;
- ✓ Un état des lieux complet du suivi et du respect de ces mesures par les exploitants ayant reçu ces terres et la validation de leur pertinence par une tierce expertise ;
- ✓ Une mise à jour du cadre réglementaire notamment de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations dédiées afin d'y inclure le « risque pyrite » particulièrement présent dans les déblais des grandes infrastructures du bassin parisien.

Contact : Claude GAUTRAT, membre du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), administrateur de FNE Seine-et-Marne

A l'environnement, citoyens ! Pour les générations actuelles et futures !

Soutenir France Nature Environnement Seine-et-Marne !

***France Nature Environnement regroupe en France plus de 9000 associations
et notre fédération départementale, 45 associations***

France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE Seine-et-Marne), agréée au titre de la protection de l'environnement :

S'engage quotidiennement dans les missions de veille, de sauvegarde, de mise en valeur, de protection et de défense de la nature, de l'environnement et de la qualité de la vie ;

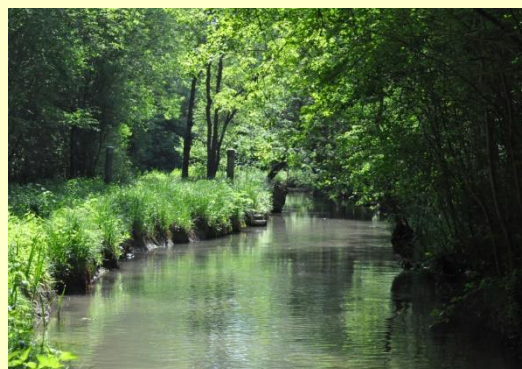
Conduit toutes les actions utiles pour éviter les dégradations, les pollutions, les nuisances ;

Informe le grand public.

Un travail de terrain

Ses bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie, ils :

- ✓ Travaillent avec les associations locales pour suivre les dossiers environnementaux des collectivités territoriales (département, communes et communautés) ;
- ✓ Participent aux enquêtes publiques et sont souvent des lanceurs d'alerte ;



- ✓ Suivent et participent aux réflexions et travaux, chaque année, de plus de 66 réunions réglementaires dans le département dont celles concernant les installations classées de protection de l'environnement (ICPE).
- ✓ Ils doivent avoir une bonne connaissance des réglementations en cours dans de nombreux domaines.
- ✓ Ils contribuent à l'information notamment grâce à la lettre Regards 77.

Un programme d'éducation à l'environnement



FNE Seine-et-Marne, agréée Jeunesse et Éducation populaire, anime un programme d'éducation à l'environnement et vient en soutien des professeurs(es) des écoles. Une action similaire a été mise en place auprès des personnes souffrant d'un handicap.

FNE Seine-et-Marne soutient, depuis de nombreuses années, le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France (CEN IDF) et contribue ainsi à l'acquisition d'espaces sensibles en Île-de-France.

Des moyens financiers nécessaires

Au-delà du travail bénévole conséquent fourni, toutes ces interventions nécessitent des moyens financiers importants (cf. le rapport d'activité 2021 disponible en ligne : [Rapport d'activités 2021](#))

Nous avons besoin de vous pour continuer nos actions

France Nature Environnement Seine-et-Marne est reconnue d'intérêt général. Ce statut lui permet de recevoir des dons et d'émettre des reçus fiscaux.

Faites un don avec une déduction fiscale de 66 %

Pour exemple, pour un don de 50 € vous avez droit à une réduction d'impôt de 33 €

Chaque don compte !

Si chaque jour, nos bénévoles peuvent agir concrètement sur le terrain, c'est grâce à vos dons ponctuels ou réguliers. Mobilisez-vous à nos côtés.

Bulletin de soutien à la fin de la publication

Hommage à Gilles Naudet



Gilles nous a quittés le 9 novembre 2022. Homme de conviction, amoureux de la nature et infatigable défenseur de l'environnement dans les associations et sur le terrain, il était un modèle pour nous.

Co fondateur de PRO NATURA IDF en 1988, conservatoire des espaces naturels qui a acquis et ainsi protégé 310 hectares en Ile-de-France dont 249 hectares en Seine-et-Marne.

Militant très actif au sein de notre fédération pendant de longues années : membre du conseil d'administration, président au début des années 2000, représentant en commissions départementales...

Un immense merci Gilles !

Bernard Bruneau, co-président de FNE Seine-et-Marne

La fresque du climat, un outil pour réfléchir collectivement



Le conseil d'administration de FNE 77 a été invité à participer à un atelier sur la crise climatique autour de la *fresque du climat*. Cet outil d'animation a été conçu à l'occasion du second rapport du GIEC, les données sont réactualisées (en pire à chaque fois) à l'occasion de chaque rapport.

Les participants sont invités à classer de petites fiches qui présentent les activités humaines (transport, industrie...), les transformations du climat et leurs conséquences (réchauffement de l'air et des mers, désordres climatiques, etc.) y compris sur les sociétés (pandémies, réfugiés). En les ordonnant suivant les liens de causalité, les participants comprennent mieux les mécanismes d'entraînement de ces phénomènes. Et tracer des flèches de causalité permet même de saisir les dynamiques négatives qui s'opèrent dans le climat.

Les fiches fournissent en même temps des données simples sur chaque phénomène.

Le temps du débat collectif invite chacun à évoquer son ressenti. L'animateur invite ensuite à réfléchir à partir de la décomposition en émission carbone de la vie quotidienne de chaque individu, transport, alimentation... Puis il présente un « *tableau*

de la non-intervention », l'Etat, les individus et les entreprises se rejetant mutuellement la faute plutôt que de s'affronter à l'enjeu de ce bouleversement climatique.

Une prise de conscience mais un débat orienté

Pour avoir participé à deux de ces animations, l'auteur de ces lignes confirme que cette fresque est vraiment un bon outil pour dialoguer et saisir l'ampleur des transformations, y compris avec les points de non-retour déjà atteints. Les échos de la récente COP-27 (où on a pu entendre que « *la vie même de la planète est menacée* ») alertent déjà mais les discours renvoient à une réalité trop lointaine. Cette fresque permet de saisir les effets concrets de ce réchauffement climatique et toutes ses implications.

Pourtant le renvoi à des choix individuels qu'opèrent les animateurs nous semble largement en dessous des enjeux. Il suffirait à leurs yeux de diffuser cette fresque et la prise de conscience de l'urgence qui l'accompagne, pour que les Etats et les entreprises changent d'orientation. C'est d'abord laisser de côté les inégalités sociales. Une partie de la population ne peut satisfaire ses besoins sociaux élémentaires, les appeler à la sobriété pose problème. A l'autre bout, les dépenses des plus riches tiennent une large place dans les émissions carbone, comme le rappelait une tribune de l'économiste Piketty.

Mais surtout, nous avons besoins de choix de société concernant les énergies renouvelables, les transports collectifs, la production relocalisée. Toutes choses qui sont du ressort des Etats et doivent être débattues ensemble dans la sphère sociale et politique.

France Nature Environnement a toute sa place dans ce débat pour aider à la prise de conscience des citoyens et promouvoir des solutions à la hauteur des enjeux.

Louis-Marie Barnier, administrateur de de FNE Seine-et-Marne

Organisez autour de vous ces ateliers sur le climat !

La « fresque du climat » est joignable sur le site [La fresque du climat](#) et les bénévoles de cette association sont disponibles pour animer des ateliers.

Colloque régional : la ressource en eau en Ile-de-France dans un contexte de dérèglement climatique.

Les magnifiques salons de l'Hôtel de Ville de Paris ont accueilli les très nombreux participants à ce colloque les 7 et 8 novembre 2022.

Aboutissement de trois années de travail entre les associations, la société civile, le monde scientifique, le monde agricole, les entreprises, les syndicats de rivières, l'agence de l'eau, la tenue de ce colloque « collait » plus que jamais à l'actualité : hausse des températures estivales, sécheresse, intensification des phénomènes extrêmes.

La session introductive du lundi matin fût consacrée à deux grandes questions :

- ✓ Comment s'adapter aux dérèglements climatiques (enjeux, travaux scientifiques en cours) ?
- ✓ Comment fabriquer du commun (dialogue territorial, rôle des associations) ?

L'après-midi a permis d'aller plus avant sur la question :

- ✓ Comment gérer le déséquilibre quantitatif « inondation-sécheresse ?
 - Etat des lieux et prospectives en Ile-de-France (projections climatiques à l'échelle locale, fonctionnement hydrologique du bassin sous climat changeant, sécheresse : impacts du changement climatique)
- ✓ Des exemples concrets.
 - Outils à disposition pour gérer le risque d'inondation.
 - Un exemple d'inondation (vallée de l'Yvette).
 - La nature en ville.

Le mardi matin :

- ✓ Quelles évolutions pour la qualité de la ressource en eau en Ile-de-France ?
 - Quelle qualité des cours d'eau pour quels usages ?
 - Evolutions de la qualité des eaux souterraines.
 - Scénario d'évolution des pratiques agricoles et impacts environnementaux.
 - La baignade dans la Seine et dans la Marne, enjeu majeur du territoire.
- ✓ Des exemples concrets :
 - Les pratiques de l'agriculture biologique ont-elles un impact positif sur la ressource en eau ?
 - Projections sur les ressources en eau exploitées dans le sud francilien.
 - L'eau dans la ville : eaux pluviales, réouverture des rivières urbaines.

Et pour terminer.

- ✓ Ressource en eau sous climat changeant, comment gérer les conflits d'usage ?
 - Des outils pour faire émerger des solutions.
 - Le transfert des connaissances outil du dialogue territorial.
 - Les enseignements de la gestion quantitative de la nappe du Champigny.
 - Le mouvement pour les droits de la nature un nouveau paradigme juridique et démocratique.
- ✓ Des exemples concrets.
 - Gestion des eaux pluviales.
 - La Bassée : un territoire rural à forts enjeux.
 - La haute vallée de la Bièvre, un territoire d'adaptation pour préserver les usages.

Quelles contributions de FNE Seine-et-Marne ?

Durant ces trois années des colloques ont été organisés dans les départements.

Deux, coorganisés par FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne se sont tenus : un en octobre 2019 sur les risques naturels d'inondations et un en novembre 2021 sur la qualité de l'eau.

Pour ce colloque régional FNE Seine-et-Marne a tenu un stand sur la biodiversité dans les rivières et fleuves, les dangers et contraintes qui la menacent. Notre fédération a :

- ✓ Présenté l'exposé sur « La Bassée : un territoire rural à fort enjeux » ;
- ✓ Participé à la dernière table ronde.

Pour conclure : un travail énorme d'organisation suivi d'une grande réussite bien méritée.



Création de France Nature Environnement - Grand Paris Sud (FNE-GPS)

Des associations de FNE agissent ensemble au sein d'une Communauté d'Agglomération

Saison 1 : La création de Grand Paris Sud Ecocitoyen

L'agglomération Grand Paris Sud s'est constituée en janvier 2016, regroupant entre autres les précédentes agglomérations de Sénart, Seine Essonne et Evry.

Plusieurs associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant dans ce périmètre sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie de la promotion du développement durable, ont alors décidé au même moment de constituer ensemble un collectif associatif intitulé « Grand Paris Sud Ecocitoyen » [GPSE].

Son objectif était de « faire entendre une voix de la société civile, citoyenne et associative, pour toutes les questions qui détermineront l'orientation du développement de notre nouvelle agglomération, au moment de sa création comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, développement durable

Depuis plus de six ans, notre collectif GPSE est intervenu régulièrement auprès des élus communautaires et des services de l'agglomération Grand Paris Sud. Plusieurs rencontres se sont tenues avec la présidence, les vice-présidences en charge de la transition écologique, de la prospective territoriale. Notre collectif GPSE a soumis des contributions au Plan Climat Air Energie (PCAET), au SCoT encore sur le métier en ce moment, etc.

18 numéros de notre lettre électronique ont été déjà publiés et adressés en premier lieu à tous les élus communautaires et municipaux de Grand Paris Sud. Tous ces documents sont accessibles sur notre site internet : <http://gpse.e-monsite.com/>

Saison 2 : Naissance de France Nature Environnement- Grand Paris Sud

Après réflexion, notre collectif d'associations a décidé de se transformer en une association loi 1901, **France Nature Environnement – Grand Paris Sud (FNE-GPS)**. Cette association est fondée par notre groupe d'associations, toutes déjà membres du réseau territorial et national FNE, par notre adhésion soit à FNE Seine et Marne, soit son homologue Essonne Nature Environnement.



Ce n'est pas un simple changement de nom. Par la création d'une structure légale commune au niveau de l'agglomération, nous voulons renforcer notre présence et la rendre plus visible sur le territoire. Par l'affichage de notre appartenance au réseau FNE, nous voulons aussi exprimer aussi notre volonté renforcée d'agir territorialement pour la transition écologique.

L'urgence climatique est de plus en plus pressante, il faut que le milieu associatif passe à la vitesse supérieure afin de peser encore plus sur les politiques territoriales, c'est le but de la création de FNE-GPS.

Les associations membres fondatrices de FNE-GPS :

ADE Sénart (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), **ARNASSEN** (Association pour la reconnaissance de Noisement...), **C-E-E** (Corbeil-Essonnes-Environnement), **EVRY Sud, EVRY Village, SEE** (Soisy-Etiolles- Environnement), **TESSA** (Transition Ecologique et Sociale Sénart et Alentours)

Article publié dans l'Ecocitoyen Déchaîné n°19 de juin 2022

Visite du site SMITOM-LOMBRIC de Vaux le Pénil



Lundi 14 novembre, une dizaine de personnes de FNE Seine-et-Marne et Mieux Vivre à Blandy ont participé à une visite du site de traitement du SMITOM-LOMBRIC (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères - Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées) à Vaux Le Pénil.

Plus rien à voir avec l'ancien incinérateur de sinistre mémoire qui a alimenté pendant plusieurs années la chronique judiciaire, après avoir déversé de la dioxine aux alentours.

Le site comporte maintenant en premier lieu un centre de tri des emballages (poubelles jaunes) qui sont collectés par les camions dans les plus de 60 communes adhérentes au SMITOM (10 500 tonnes en 2021). Les emballages triés – aluminium, plastiques, papier/carton, etc.-- sont vendus ensuite au prix du marché.

Le site comporte aussi un nouvel incinérateur d'ordures ménagères (82 000 tonnes en 2021), intitulé Unité de Valorisation Energétique. Pourquoi ce nom ? Plus présentable que « incinérateur », même s'il s'agit toujours de brûler ces ordures ménagères, les procédés techniques ont été largement modernisés et les normes des contrôles de pollution ultra « sévères ». La chaleur dégagée par la combustion est exploitée pour

faire fonctionner une turbine produisant de l'électricité (67 600 MWh en 2021) et alimenter un réseau de chauffage dans les habitations de Melun (29 000 MWh).

Le site est exploité en Délégation de Service Public (DSP) par une filiale de Veolia, Generis.

<http://www.lombric.com/traiter-recycler/installation-traitement-dechets>

Les enjeux

En premier lieu, la surveillance de l'impact environnemental de l'incinérateur, toujours d'actualité, mais aussi l'impact des nouvelles réglementations de la collecte d'emballages, déchets organiques domestiques, encombrants, etc. Bref le casse-tête !



Moralité : traiter au mieux tous les déchets, c'est bien, en produire moins, ce serait beaucoup mieux mais nous n'y sommes pas encore.

Jean-François Dupont, co-président de FNE Seine-et-Marne

SDRIF E : la vie rêvée de la concertation

Lu sur [La région Ile de France et la con.....](#)

SDRIF-E : la concertation se poursuit près de chez vous

Organisées dans chacun des départements de l'Île-de-France, les réunions publiques permettront à tous les Franciliens qui souhaitent y participer, grâce à un format participatif et interactif, de :

- **Comprendre les enjeux du SDRIF-E** et d'en apprendre plus sur le projet de révision,
- **Porter leurs suggestions** de défis à prioriser au sein du SDRIF-E ainsi que leurs idées de leviers d'actions,
- **Poser les questions** qui les concernent, au plus près de leurs territoires,
- **Participer à des débats** entre Franciliens pour élaborer une vision commune de la région à horizon 2040.

Mais alors, que s'est-il passé ?

Ainsi en à peine deux heures, à Dammarie-les-Lys, tout fut traité et la concertation se poursuit mais se rattrapera-t-elle ?

Un grand classique nous a été projeté : table ronde par petits groupes, ersatz de fresque du climat aux grands thèmes déjà définis, accompagnement pressant d'un cabinet conseil et fin rapide, trop rapide après la conclusion de l'élu de la région.

Les propositions des groupes, non partagées, finiront-elles sur une étagère ou disparaîtront-elles dans le triangle des Bermudes des expressions citoyennes alibis ?

Comprendre, suggérer, interroger, questionner. Le produit paraissait sain. Il est pourtant lourd et difficile à digérer !

La concertation sans faux-semblants semblait fausse.

Une occasion manquée. Espérons qu'il y aura des séances de rattrapage !

COP15 Biodiversité : un accord en trompe-l'oeil ?

Après deux semaines de négociations, la 15^e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est terminée ce lundi à Montréal avec l'adoption d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité à l'horizon 2030. Comme pour d'autres sommets internationaux, on n'imaginait pas qu'il s'achève sans un accord, quel qu'il soit, puisque les Etats ne pouvaient en repartir en envoyant aux peuples de la planète un message d'irresponsabilité totale. Un accord a donc été présenté : la rigueur oblige à dire qu'à peu près tout reste à faire pour passer aux actes, que ce soit en France, en Europe ou ailleurs. Analyse de France Nature Environnement.

Les discussions crispées autour de deux points clivants des séquences génétiques numérisées et de la mobilisation des ressources financières auront détourné l'attention des objectifs plus ambitieux qu'il aurait fallu adopter si l'on avait sincèrement voulu s'appuyer sur les travaux de l'IPBES pour finaliser un [Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#). Après des négociations théâtralisées par un jeu d'acteur qui ne devrait laisser personne dupe, la présidence chinoise est finalement venue proposer un texte de compromis qui contient 4 objectifs et 23 cibles à 2030 pour construire d'ici 2050 un mode de vie «en harmonie avec la nature», selon la nouvelle phraséologie.

Nous saluons néanmoins l'adoption de ce cadre stratégique qui, bien que très fragile, donne un cap commun et de long terme pour préserver et restaurer la nature, puisque les constats sont posés publiquement et que des objectifs sont désignés afin non seulement de stopper l'effondrement de la biodiversité mais aussi apporter des solutions concrètes pour limiter les effets du dérèglement climatique, assurer la sécurité alimentaire et garantir le bien-être et la santé de notre société. De même, il faut souligner positivement que la mention du «rôle majeur des peuples autochtones et des communautés locales» a été finalement retenue, bien que sa portée ne soit nullement garantie à ce stade.

Un « moment Montréal » ?

À y regarder de plus près, ce cadre mondial non contraignant est avant tout une actualisation des objectifs d'Aichi de 2010, qui ne prend en compte que trop partiellement les nouvelles connaissances de ces dernières années sur l'état catastrophique de la biodiversité et les enseignements des échecs des plans stratégiques précédents.

En effet, si les Etats se sont accordés sur un [cadre de suivi](#) visant à évaluer régulièrement les progrès et adapter au besoin le cadre mondial, [le mécanisme de redevabilité](#) est faible, avec uniquement une invitation à élaborer des plans d'actions nationaux et à faire deux rapportages en 2026 et 2029.

Par ailleurs, les 23 cibles sont chiffrées uniquement pour 6 d'entre elles et laissent souvent des portes ouvertes aux pressions, même si des solutions alternatives sont mises en avant. Ainsi, les possibilités « d'exploitation durable » au sein des 30 % d'aires protégées visées, qui permettent des exploitations minières ou des forages, mais aussi des prélèvements halieutiques ou forestiers, augurent mal de l'ambition nécessaire pour ces aires protégées. En outre, il n'est plus question d'engagements clairs de réduction de l'usage des pesticides et substances chimiques mais de diminuer de moitié le «risque global des pesticides et produits chimiques très dangereux»... Chaque mot renvoyant à une définition et une bataille d'expertise, il y aura nécessairement une application tardive voire aléatoire pour ce genre de cibles.

Enfin, quand on voit que l'objectif de baisser de 50% l'empreinte écologique des productions et consommations d'ici à 2030 n'a pas été retenu et que la baisse des subventions néfastes cible un faible « au moins 500 Md\$ par an d'ici à 2030 », sans mécanisme de redevabilité (alors qu'on estime qu'il y en a au moins 3 fois plus aujourd'hui), il est légitime de s'interroger sur la capacité de cet accord à engager les changements transformateurs nécessaires.

*« Restaurer, gérer et interconnecter les espaces et réellement protéger les espèces - pas que sur le papier- demandera d'être cohérent et exigeant. **Il n'y aura de « moment Montréal » qu'à la condition que les Etats suppriment l'ensemble des financements néfastes pour la biodiversité et transcrivent l'accord mondial dans des feuilles de route adaptées aux enjeux signalés par l'IPBES, financées et opérationnelles.** Pour l'Union Européenne cela doit commencer avec le projet de loi de restauration de la nature mis en discussion aujourd'hui à Bruxelles et également se traduire dès le 1^{er} semestre 2023 en France avec une Stratégie Nationale pour la Biodiversité conséquente et aux effets concrets aussi rapides que possible », estime*

Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement

Communiqué de presse, 20 décembre 2023

Adhérer

[Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)

Donner votre avis

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Nous contacter

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)



Maison forestière de Bréviande

SOUTENIR



Je soutiens France Nature Environnement Seine-et-Marne !

Je donne ----- €

- 1) Au nom d'une association, d'une organisation, d'une société, d'une entreprise

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- 2) À titre personnel

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Je fais un don par

Virement Chèque

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par

Email Courrier

RIB : Crédit agricole – IBAN de FNE S&M

IBAN : FR76 1870 6000 0001 9723 5900 092 - AGRIFRPP887

France Nature Environnement Seine-et-Marne est membre de France Nature Environnement et de France Nature Environnement Île-de-France

[France Nature Environnement Seine-et-Marne](http://FranceNatureEnvironnementSeine-et-Marne.org)

Contacts : 01 64 71 03 78 ou fne77@orange.fr

FNE Seine-et-Marne, Hôtel de ville, 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis